

Image not found or type unknown



Dégat des eaux pendant travaux

Par **lionel39**, le **04/02/2016** à **22:31**

Bonjour

lors de travaux dans ma salle de bain, l'entreprise a provoqué un dégât des eaux qui a touché l'appartement en dessous. Mon voisin va faire une déclaration à son assurance. Dois je en faire une à mon assurance ou est ce à l'entreprise d'en faire une à la sienne ? Je pense que c'est la responsabilité de l'entreprise qui est en jeu et que c'est donc à son assurance d'intervenir et pas à la mienne, mais quelqu'un peut il me le confirmer. Y a t'il un texte juridique ou une jurisprudence sur lequel s'appuyer ?

Merci de vos réponse